



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-104

Ottawa, le 2 mars 2009

Avis de demande reçue

L'ensemble du Canada

Date limite pour le dépôt des interventions/observations : 6 avril 2009

Le Conseil a été saisi de la demande suivante :

[formulaire d'interventions/d'observations - radiodiffusion]

Article Requérante et endroit

1. **Rogers Broadcasting Limited**
L'ensemble du Canada
N° de demande 2009-0228-0

1. **L'ensemble du Canada**
N° de demande 2009-0228-0

Demande présentée par **Rogers Broadcasting Limited** en vue de modifier la licence de l'entreprise nationale de programmation de télévision spécialisée de langue anglaise appelée Outdoor Life Network (OLN).

La titulaire propose de modifier la condition de licence 1(b) en ajoutant les catégories d'émissions 7b) Séries comiques en cours (comédies de situation), 7e) Films et émissions d'animation pour la télévision et 7f) Émissions de sketches comiques, improvisations, œuvres non scénarisées et monologues comiques à la liste de catégories desquelles la titulaire peut tirer sa programmation.

De plus, la titulaire propose de modifier la condition de licence 1(d) afin d'y inclure toutes les sous-catégories appartenant à la catégorie 7, d'augmenter de 5 % à 25 % le pourcentage maximal de programmation tirée de cette catégorie que la titulaire peut diffuser au cours de l'année de radiodiffusion et de lever les restrictions relatives aux longs métrages et aux émissions canadiennes. La titulaire propose de remplacer cette condition de licence par la suivante :

La titulaire doit consacrer au plus 25 % de l'année de radiodiffusion à des émissions provenant de la catégorie 7.

La titulaire propose également de modifier la condition de licence 1(c), laquelle limite la diffusion d'émissions de catégorie 6a) Sports professionnels, en levant la restriction sur les émissions présentant des sports de bâton ou de ballon, y compris le hockey, le base-ball, le football, le basket-ball, le golf, le soccer et le tennis. La titulaire propose de remplacer cette condition de licence par la suivante :

La titulaire doit consacrer au plus 15 % de la journée de radiodiffusion à des émissions de la catégorie 6a).

La titulaire soutient que ces modifications permettront au service d'offrir une programmation mieux équilibrée afin de répondre aux attentes de ses téléspectateurs. La titulaire a également indiqué qu'elle a déposé cette demande vu la flexibilité accrue accordée aux services spécialisés et annoncée dans *Cadres réglementaires des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs*, avis public de radiodiffusion CRTC 2008-100, 30 octobre 2008.

Adresse de la titulaire :

Rogers Broadcasting Limited
333, rue Bloor Est, 6^e étage
Toronto (Ontario)
M4W 1G9
Télécopieur : 416-935-8203
Courriel : susan.wheeler@rci.rogers.com

Examen de la demande :

545, boulevard Lakeshore Ouest
Toronto (Ontario)

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

6 avril 2009

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste et n'aviser pas un intervenant lorsque son intervention est reçue après la date limite. Dans un tel cas, l'intervention ne sera pas considérée par le Conseil et ne sera pas versée au dossier public.

Le Conseil examinera les interventions reçues et elles seront en outre versées au dossier public de l'instance sans autre avis de sa part, pourvu que la procédure ci-dessous ait été suivie. Le Conseil communiquera avec un intervenant uniquement si son intervention soulève des questions de procédure.

Les interventions écrites doivent être acheminées au Secrétaire général du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en complétant le
[\[formulaire d'interventions/d'observations - radiodiffusion\]](#)

ou

par la poste à l'adresse
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro
819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée à la requérante et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi de documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, il faut s'assurer de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Toute intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de l'appui ou de l'opposition et, si l'intervenant y propose des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Avis important

Veillez noter que tous les renseignements fournis par les parties dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que le nom, l'adresse courriel, l'adresse postale, les numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que les parties fournissent.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été reçus, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée de notre site web à l'aide de notre moteur de recherche ou de tout autre moteur de recherche ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'y accéder, sélectionnez « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, dans un délai de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Bureaux du CRTC

Tél. sans frais : 1-877-249-2782
ATS sans frais : 1-877-909-2782

Édifice central
Les Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec) K1A 0N2
Tél. : 819-997-2429
Télécopieur : 819-994-0218

Bureaux régionaux

Place Metropolitan
99, chemin Wyse
Bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest
Bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624
Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington
275, avenue Portage
Bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : 204-983-6306
ATS : 204-983-8274
Télécopieur : 204-983-6317

Édifice Cornwall Professional
2125, 11^e Avenue, pièce 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper
Bureau 520
Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111
ATS : 604-666-0778
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Le présent document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.